



Colmar, le 16 mars 2026

NOTE D'INFORMATION

Objet : Elections professionnelles au sein de la Fonction Publique Hospitalière

VU l'Instruction n° DGOS/RH3/DGCS/4B/2026/5 du 18 février 2026 relative aux Elections Professionnelles 2026 dans la fonction publique hospitalière ;

VU le Décret n° 2025-1430 du 30 décembre 2025 harmonisant et simplifiant les dispositions applicables aux élections professionnelles et aux instances de dialogue social dans la fonction publique ;

VU le Décret n° 2024-1038 du 6 novembre 2024, relatif aux opérations de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel aux instances de dialogue social de la fonction publique ;

Il est porté à connaissance de l'ensemble des professionnels non-médicaux et personnels sages-femmes des Hôpitaux Civils de Colmar que les prochaines élections professionnelles au sein de la fonction publique hospitalière se dérouleront :

Du jeudi 3 au jeudi 10 décembre 2026 à 16h00

Les scrutins par vote électronique concerneront l'élection des membres représentants du personnel aux instances suivantes :

- renouvellement du **Comité Social d'Etablissement (CSE)** ;
- renouvellement des **Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL)** ;
- renouvellement des **Commissions Administratives Paritaires Départementales (CAPD)** ;
- renouvellement de la **Commission Consultative Paritaire du Haut-Rhin (CCP)**, compétente à l'égard des situations des agents contractuels des établissements publics de santé relevant du décret n°91-155 du 6 février 1991.

Colmar, le 16 mars 2026

Le Directeur des Hôpitaux Civils

Jean-Michel SCHERRER